



Street Workers Network

CHARTRE DE DYNAMO INTERNATIONAL – STREET WORKERS NETWORK

Préambule

A l'occasion de la rencontre internationale « Paroles de rue » des travailleurs sociaux de rue à Bruxelles en novembre **2002**, les participants ont manifesté le souhait de créer le réseau international de travailleur sociaux de rue.

Cette rencontre a conduit aux constats suivants :

- Un besoin de créer des **outils pratiques et théoriques** pour travailleurs de rue
- Un besoin d'accroître la **reconnaissance et la visibilité du travail de rue**, plus particulièrement sur son volet de l'action collective ;
- Un besoin de **multiplier les échanges de pratiques** entre travailleurs de rue ;

À l'heure actuelle, il est nécessaire de poursuivre le développement du réseau en raison de l'augmentation du nombre de plates-formes nationales existantes.

En raison de nombreux changements sur les structures sociales, économiques, politiques et sur l'environnement dans le monde, il y a un nombre croissant de personnes dans les rues en situation d'exclusion sociale et qui souffrent d'exploitation et de différentes formes d'abus.

Le réseau a développé ses capacités de travail tant dans une perspective quantitative que qualitative. Par conséquent, il est nécessaire de réviser et d'évaluer le travail accompli.

Aussi, nous considérons important de continuer le lobbying au niveau national, régional, continental et international pour la reconnaissance du travail social de rue par les politiques publiques et aussi de renforcer les capacités des travailleurs sociaux de rue pour s'assurer que leur statut professionnel est officiellement et socialement acceptée et respectée.

1. RAISONS D'ÊTRE :

Le réseau Dynamo international – Street Workers Network, est un réseau **de travailleurs** sociaux de rue.

Le réseau privilégie **l'action** au profit du travail de rue et des travailleurs sociaux de rue;

Le réseau privilégie **l'action** au profit de toutes personnes en situation de rue et de marginalité.

Il s'agit de développer des **solidarités locales et internationales** entre les travailleurs sociaux de rue et autres acteurs qui luttent activement contre toute violation des droits humains.

2. PRINCIPES ET VALEURS

Dynamo International travaille dans l'intérêt des travailleurs sociaux de rue et des personnes en situation de rue et ou marginalisé sur la base des principes et valeurs communes suivantes:

- La participation citoyenne
- La coopération
- Le respect
- La responsabilité
- La justice sociale
- La solidarité
- L'altérité
- La diversité

3. VISION

Les personnes en situation de rue ont leurs **droits garantis** et vivent dans une société qui non seulement les **protège**, mais qui soutient activement leur **développement** au plus haut niveau de leur potentiel, et sans discrimination.

Les travailleurs sociaux de rue ont un **statut professionnel officiel** et le travail de rue fait partie des **politiques publiques**, reconnus aux niveaux national, régional, et international.

4. MISSION

Dynamo international - Street workers Network représente les intérêts des travailleurs sociaux de rue à travers le monde dans l'élaboration des politiques, la mise en réseau aux niveaux national, régional et international visant à améliorer les conditions de vie des gens de la rue.

5. OBJECTIFS

1. **Renforcer** le rôle et la capacité des travailleurs de rue.
2. **Participer** activement, aux niveaux local, national et international, dans la défense des droits de l'homme, la lutte contre l'exclusion sociale et la discrimination.
3. **Promouvoir** un environnement favorable pour les travailleurs de rue au niveau national et international pour rendre effective la sensibilisation du public sur la situation des gens de la rue et sur les activités de travail de rue.
4. **Renforcer les liens** entre les travailleurs de rue au niveau national et international.

6. RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

1. Respecter et mettre en œuvre les principes, les valeurs et les objectifs de Dynamo International - Street workers Network.
2. Respecter les règles de fonctionnement de Dynamo International - Street workers Network.
3. Échanger des informations de nature à renforcer le réseau Dynamo International Street workers network et à améliorer lobbying et le plaidoyer
4. Promouvoir et représenter Dynamo International - Street workers Network avec honneur et de bonne foi auprès des pairs tant au niveau régional, national qu'international.

AUTORISATION

La signature de cette charte n'est pas un engagement formel. Elle implique que les signataires s'efforceront d'atteindre, au mieux de leur capacité, les objectifs énoncés dans la charte.

Au nom de la plate-forme nationale que je représente, je tiens à signer cette charte et contribuer à son développement.

Signature _____

Date _____